



Formation sur les spas domestiques

L'ensemble des points développés dans cette norme européenne vont être abordés : les pertes d'eau, les exigences minimales de performance pour les matériaux de la structure, les structures de cuve, la capacité de la structure, l'accessibilité, les dispositifs d'accès, les ouvertures admissibles, les risques d'écrasement et de coincement, la filtration et la circulation, la tuyauterie, l'aspiration, le traitement de l'eau, le chauffage, l'efficacité énergétique, les couvertures, les exigences électriques, les informations à l'achat, le manuel d'utilisation, le marquage, les consignes de sécurité, les spécifications données à titre indicatif pour les spas utilisés dans les biens en location.

le 20 mars 2023 de 9h30 à 12h30 (présentiel - FPP)

Société :
Nom et prénom du participant 1 :
Nom et prénom du participant 2 :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. :
E-mail :

Merci de renvoyer le coupon ci-joint à l'adresse suivante : formation@propiscines.fr. Pour les participants adhérents le coût de la formation est de 100€ HT (soit 120€ TTC) par personne pour une demi-journée et de 150€ HT (soit 180€ TTC) si la formation est sur deux demi-journées. Pour les non-adhérents, le prix est de 200€ HT pour une 1/2 journée et 300€ HT pour 2 1/2 journées. Une fois votre inscription reçue, vous recevrez un email avec les modalités pratiques pour le déroulement de la formation et les informations pour régler la formation (l'inscription sera validée et effective une fois le règlement effectué).